



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 30 mars 2021]

Date de la convocation

24 mars 2021

Date d'affichage

31 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 0

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjointes*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

N° 023/ 2021

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2020 – budget principal

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2020 du Budget Principal

Section d'investissement

Déficit reporté	-680 417,43
Résultat de l'exercice	-47 301,94
Résultat cumulé	-727 719,37

Restes à réaliser (dépenses)	1 944 376,47
Restes à réaliser (recettes)	1 458 446,62
Besoin de financement	1 213 649,22

Section de fonctionnement

Résultat reporté	580 504,08
Résultat de l'exercice	2 721 895,20
Résultat cumulé	3 302 399,28

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2020 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté :	-727 719,37
Compte 001 (Dépenses invest BP 2021)	
Couverture du besoin de financement	1 213 649,22
Affectation complémentaire en réserves	1 838 750,06
Compte 1068 (Recettes invest BP 2021)	
Excédent de fonctionnement reporté	250 000,00
Compte 002 (Recettes fonct. BP 2021)	

VOTE : 5 ABSTENTIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2020 tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 31 mars 2021